



CI - 171M
Consultation générale
Loi constitutionnelle de 2025
sur le Québec

Entendre Québec

**Mémoire présenté dans le cadre de la consultation
sur le projet de loi 1 – Loi constitutionnelle du Québec,
2025**

Soumis au :
Ministre de la Justice
Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression
anglaise

**Entendre Québec — l'unique organisme dédié aux personnes
d'expression anglaise vivant avec une perte auditive**

24 novembre 2025

Préparé par :
Heidy Wager
Directrice exécutive
Entendre Québec

Téléphone : (514) 488-5552 poste 54500
Courriel : heidywager@hearhear.org
Site Web : hearhear.org

SECTION 1 — RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le projet de loi 1 propose un nouveau cadre constitutionnel pour le Québec. Dans sa forme actuelle, il ne reconnaît ni ne protège le droit des Québécois d'expression anglaise de recevoir des services de santé et des services sociaux en anglais.

Pour les personnes vivant avec une perte auditive, la communication est déjà difficile et marquée par de nombreux obstacles. L'affaiblissement de l'accès aux services en anglais augmente les risques pour la sécurité des patients, la continuité des soins, l'exactitude des diagnostics et le consentement éclairé — et entraînera des coûts supplémentaires pour le système de santé en raison d'erreurs évitables et de retards dans les traitements.

Pour une population déjà confrontée à des obstacles de communication importants, toute diminution de l'accès aux services en anglais accroît le risque de préjudice. Sans protections claires, les personnes vivant avec une perte auditive auront moins d'assurance quant à leur capacité de recevoir une information médicale exacte, de communiquer en toute sécurité avec les professionnels, et de comprendre pleinement leurs soins. Cette diminution de l'accès entraînera également un isolement accru, une plus grande probabilité de malentendus ou de désinformation, et mettra en péril leur santé et leur bien-être global.

Nous comprenons et respectons l'intention du gouvernement du Québec de protéger et de promouvoir la langue française. Toutefois, cela ne doit pas se faire au détriment d'un accès sécuritaire et équitable aux services de santé et sociaux pour les Québécois d'expression anglaise — particulièrement ceux et celles vivant avec une perte auditive, pour qui une communication claire est essentielle à leur santé et à leur autonomie.

Entendre Québec exhorte le gouvernement du Québec à reconnaître explicitement les droits d'accès aux services de santé en anglais dans le projet de loi 1 afin d'éviter des conséquences graves pour une population médicalement vulnérable, dépendante d'une communication accessible, et déjà sous-desservie.

SECTION 2 — À PROPOS D'ENTENDRE QUÉBEC

Entendre Québec est le seul organisme sans but lucratif au Québec entièrement dédié à l'amélioration de la qualité de vie des adultes, des aînés et des familles d'expression anglaise touchés par une perte auditive. Notre personnel, notre conseil d'administration et nos bénévoles comprennent majoritairement des personnes ayant une expérience vécue de la perte auditive.

La communauté d'expression anglaise est reconnue comme une minorité linguistique historique au Québec, avec des besoins particuliers en matière d'accès aux services dans plusieurs secteurs.

La perte auditive touche une proportion importante des aînés d'expression anglaise au Québec, dont plusieurs vivent dans des régions où l'accès aux services de santé en anglais est déjà limité. Ces réalités les exposent davantage aux risques lorsque les obstacles linguistiques augmentent.

Nous soutenons des individus confrontés à **un double obstacle de communication** :

- les difficultés liées à la perte auditive
- la difficulté d'accéder aux services de santé dans leur langue maternelle

Toute modification constitutionnelle ayant une incidence sur l'accès aux services en anglais compromet directement la capacité de nos membres à comprendre leurs informations médicales, à naviguer dans le système de santé et à conserver leur autonomie.

SECTION 3 — POURQUOI LE PROJET DE LOI 1 POSE DES RISQUES IMPORTANTS POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UNE PERTE AUDITIVE

La langue et l'audition sont indissociables en contexte de soins. Lorsqu'une personne vit avec une perte auditive, tout obstacle supplémentaire — comme le fait de recevoir des

services dans une langue seconde — augmente directement les risques cliniques.

Les recherches démontrent que la combinaison d'une déficience sensorielle et d'une barrière linguistique accroît de façon significative les erreurs cliniques, les retards de diagnostic et la diminution de l'adhésion aux traitements.

A. Augmentation du risque d'erreurs médicales et de malentendus

La perte auditive rend la communication verbale plus difficile, particulièrement dans des milieux cliniques rapides et bruyants. Lorsque les soins sont prodigués dans une langue seconde, les risques de malentendus s'amplifient, menant à :

- des diagnostics mal compris
- une mauvaise utilisation des médicaments
- des rendez-vous de suivi manqués
- une incompréhension des consignes de sécurité

Lorsque les patients ne sont pas en mesure de comprendre pleinement l'information transmise, ils se sentent souvent moins en sécurité et moins confiants quant à la qualité de leurs soins. Cela est particulièrement vrai pour les personnes vivant avec une perte auditive, pour qui les obstacles de communication affectent directement le sentiment de sécurité, la capacité de poser des questions et de participer aux décisions médicales.

Pour beaucoup, l'anglais est la seule langue dans laquelle ils peuvent comprendre l'information médicale avec précision. L'absence de communication claire augmente donc les risques de soins non sécuritaires.

B. Réduction de l'accès aux services essentiels en santé auditive

De nombreux services en audiologie, en oto-rhino-laryngologie et en réadaptation sont déjà difficiles d'accès en anglais. Les protections légales actuelles permettent aux programmes d'accès, aux services d'interprétation et aux établissements désignés d'assurer une présence minimale de services en anglais. L'affaiblissement de ces protections rendra l'accès aux services encore plus difficile et plus complexe.

De plus, les audiogrammes et rapports d'évaluation auditive sont **uniquement fournis en français**. Les aînés vivant avec une perte auditive disposent souvent de ressources technologiques limitées, ou ne peuvent utiliser aisément des outils de traduction. Ils

éprouvent donc des difficultés à comprendre leur diagnostic, les recommandations et les suivis nécessaires — ce qui affecte directement la qualité et la sécurité des soins.

C. Accroissement des iniquités chez les aînés

Les personnes âgées vivant avec une perte auditive dépendent grandement d'une communication en anglais pour comprendre les conseils médicaux. Le retrait de protections explicites augmente :

- la dépendance envers les proches pour interpréter
- le risque de mauvais diagnostics liés au déclin cognitif
- la perte d'autonomie
- la diminution de la confiance envers le système de santé

De nombreux aînés anglophones vivant avec une perte auditive n'ont pas de proches pour les accompagner ou les aider à interpréter l'information médicale. Les personnes vieillissant seules font face à des risques accrus, surtout lorsque leur audition et leurs capacités cognitives diminuent, rendant la navigation dans le système de santé encore plus difficile sans communication accessible.

La perte auditive est reconnue comme une déficience au niveau provincial, fédéral et international. La réduction des droits d'accès linguistique nuit de manière disproportionnée à une population protégée et médicalement vulnérable.

D. Allongement des délais de services

Lorsque les patients anglophones doivent chercher plus longtemps des fournisseurs accessibles ou changer de langue, les délais d'évaluation et de traitement augmentent — particulièrement dans les services liés à l'audition, où les temps d'attente sont déjà longs.

Ces obstacles sont aggravés par la dépendance croissante aux systèmes téléphoniques automatisés pour prendre rendez-vous ou joindre un professionnel. Pour les personnes vivant avec une perte auditive, ces systèmes sont souvent inaccessibles, créant des retards supplémentaires et empêchant un accès rapide aux soins.

La diminution de la compréhension et de la précision de la communication entraîne également une hausse des visites évitables aux urgences, des évaluations répétées et des inefficacités — ce qui ajoute une pression supplémentaire sur un système de santé déjà

surchargé.

SECTION 4 — LES PROTECTIONS EXISTANTES NE DOIVENT PAS ÊTRE AFFAIBLIES

Depuis près de 40 ans, l'accès aux services de santé et aux services sociaux en anglais est reconnu dans la législation québécoise, notamment par :

- la **Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS)**
- le cadre législatif établissant les **programmes d'accès régionaux** et les **établissements désignés**

Ces dispositions sont essentielles : elles définissent les obligations de service, orientent la prise de décision administrative et garantissent la continuité des soins, la sécurité et l'inclusion des minorités linguistiques confrontées à des vulnérabilités médicales.

Dans sa forme actuelle, le projet de loi 1 crée un décalage avec la LSSSS, qui reconnaît explicitement le droit des personnes d'expression anglaise de recevoir des services dans leur langue. **Maintenir la cohérence entre le projet de loi 1 et la législation existante est essentiel afin d'éviter des obligations conflictuelles et de préserver la continuité des soins.**

L'omission de ces droits introduit une incertitude quant aux normes de prestation de services et fragilise la stabilité des mécanismes d'accès établis. Sans reconnaissance constitutionnelle claire, le Québec risque d'annuler des décennies de progrès et d'affaiblir des protections essentielles pour une population déjà sous-desservie et dépendante d'une communication accessible.

SECTION 5 — RECOMMANDATIONS

Entendre Québec recommande que le projet de loi 1 soit modifié afin d'y inclure :

- 1. Une clause dédiée reconnaissant explicitement le droit des Québécois d'expression anglaise de recevoir des services de santé et des services sociaux en anglais.**
- 2. Un engagement clair à maintenir les établissements désignés, les programmes**

d'accès régionaux et les mécanismes assurant une prestation cohérente des services en anglais.

3. Une affirmation explicite que les droits linguistiques en matière de santé ne peuvent être réduits ni réinterprétés au gré de changements administratifs ou politiques futurs.

4. Une garantie que le financement nécessaire à la prestation des services de santé et des services sociaux en anglais sera maintenu et protégé.

Ces recommandations renforcent l'équité, la sécurité des patients et la dignité d'une population qui dépend d'une communication claire pour comprendre ses informations médicales, suivre ses traitements et prendre des décisions éclairées.

SECTION 6 — CONCLUSION

Le projet de loi 1 représente un moment déterminant pour le Québec. Si la Constitution proposée n'affirme pas les droits d'accès aux services de santé en anglais, les Québécois d'expression anglaise vivant avec une perte auditive — l'un des groupes les plus vulnérables sur le plan de la communication — seront exposés à un risque accru de préjudices, à une autonomie réduite et à davantage d'obstacles à des soins sécuritaires et équitables.

L'absence de protections explicites créerait également de l'incertitude pour les établissements de santé, affaiblirait les normes de prestation de services et compromettrait des décennies de progrès en matière de soutien aux minorités linguistiques présentant des vulnérabilités médicales. **En tant que déficience reconnue, la perte auditive nécessite une communication accessible en vertu des cadres provinciaux, fédéraux et internationaux. Sans protections claires dans le projet de loi 1, cette obligation pourrait devenir ambiguë et appliquée de manière inégale d'une région à l'autre.**

Entendre Québec exhorte le gouvernement du Québec à inclure des protections claires et exécutoires qui préservent les droits existants et reflètent la réalité des personnes qui dépendent d'une communication accessible pour comprendre leurs informations médicales, suivre leurs traitements et prendre des décisions éclairées. **La reconnaissance constitutionnelle de ces droits est essentielle pour protéger la sécurité des patients, l'équité en santé et la dignité des Québécois d'expression anglaise touchés par une perte auditive.**



Entendre Québec

RÉSUMÉ DES DONNÉES PROBANTES

**Principaux impacts du projet de loi 1 sur les
Québécois d'expression anglaise vivant avec une
perte auditive**

Novembre 2025

Pourquoi cette population est à risque

- **1 Québécois sur 5** vit avec une perte auditive (données de l’OMS et canadiennes).
- **1 adulte sur 3 âgé de 65 ans et plus** présente une perte auditive invalidante.
- Les aînés d’expression anglaise constituent une **minorité plus âgée et médicalement vulnérable**, ayant des taux plus élevés de maladies chroniques et d’isolement (CHSSN et StatCan).
- La combinaison **perte auditive + barrières linguistiques** crée le groupe ayant le plus haut risque de malentendus en contexte clinique.

Sources : OMS; Statistique Canada; Profils communautaires du CHSSN; Institut canadien d’information sur la santé; CMAJ; *Journal of Patient Safety*.

Obstacles actuels d’accès

- Les services d’audiologie et d’ORL affichent déjà des délais d’attente de **6 à 18 mois** au Québec.
- Les rapports cliniques (y compris **100 % des audiogrammes**) sont fournis **uniquement en français**, ce qui complique la compréhension pour les aînés et les personnes ayant une faible littératie numérique.
- Les systèmes téléphoniques automatisés des établissements de santé et des cliniques privées ne sont **pas accessibles** aux personnes malentendantes, entraînant des rendez-vous manqués et des retards dans les soins.
- La disponibilité des services de réadaptation et de suivi en **anglais** varie selon les régions, en fonction des ressources et des mandats locaux.

Risques documentés lorsque l’accès linguistique est réduit

Les recherches au Canada et à l’international démontrent que lorsque les patients font face à la fois à une perte auditive **et** à des barrières linguistiques ou de communication :

1. La probabilité de **mauvais diagnostics** ou de traitements retardés augmente (*Savoir-Santé+*).
2. Les difficultés liées à la **gestion de la médication** augmentent — par exemple, les personnes malentendantes sont **1,6 fois plus susceptibles** d’éprouver des difficultés

liées à la prise de médicaments (*SAGE Journals*).

3. Les séjours hospitaliers en contexte **linguistiquement discordant** présentent des taux plus élevés d'événements indésirables (*BioMed Central*).
4. Les personnes vivant avec une perte auditive rapportent des expériences importantes de **barrières de communication (64,7 %)** dans l'Enquête canadienne sur l'incapacité 2022 (*Statistique Canada*).

Sources : De Moissac & Kotchetkova (2018); Enquête canadienne sur l'incapacité (2022); Reaume et al. (2020).

Effets potentiels de l'affaiblissement des protections dans le projet de loi 1

Si les droits explicites d'accès aux services de santé en anglais ne sont pas maintenus :

- Les personnes vivant avec une perte auditive feront face à des **risques accrus pour leur sécurité**, notamment dans la compréhension des diagnostics et des plans de traitement.
- Les aînés sans soutien familial perdront en **autonomie** et vivront davantage de confusion.
- Les retards de soins entraîneront **des coûts accrus pour le système** (rendez-vous répétés, visites à l'urgence).
- Les obligations pourraient être interprétées de manière incohérente par les établissements, créant des **inégalités régionales**.
- Une population reconnue comme ayant une **déficiences** pourrait perdre l'accès à une communication adaptée, en contradiction avec les cadres provinciaux, fédéraux et internationaux relatifs aux droits des personnes handicapées.

Ce qui est nécessaire

Entendre Québec recommande :

1. Une **protection explicite** des services de santé et des services sociaux en anglais.
2. Le **maintien** des établissements désignés et des programmes d'accès régionaux.
3. Une affirmation claire que les **droits linguistiques existants** ne peuvent être affaiblis ni réinterprétés.

4. Un **financement garanti** pour l'offre de services en anglais.

Contact

Entendre Québec — Supporting English-speaking Quebecers living with hearing loss

Heidy Wager, Executive Director

heidywager@hearhear.org • (514) 488-5552 ext. 54500

hearhear.org